

DELEGATION DE SIGNATURE PRES-VPPDD-1

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

- VU Le Code de l'éducation, et notamment ses articles L 712-1, L 712-2 et L 712-3 ;
- VU Les articles R. 719-51 à R. 719-112 du code de l'éducation relatifs Budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
- VU Le décret n°2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ;
- VU Les statuts de l'Université ;
- VU La délibération du Conseil d'administration de l'Université Toulouse - Jean Jaurès en date du 30 novembre 2018 portant élection d'Emmanuelle GARNIER, Présidente de l'Université Toulouse Jean Jaurès ;
- VU La délibération du Conseil d'administration en date du 18 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe MIROUX, Vice-président délégué au patrimoine et au développement durable de l'Université Toulouse - Jean Jaurès ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe MIROUX**, Vice-président délégué au patrimoine et au développement durable, à effet de signer, dans le cadre de l'acquisition de la propriété sise 85 rue Louis Nicolas Vauquelin à Toulouse, les actes suivants :

- Compromis de vente ;
- Acte d'acquisition notarié.

Article 2 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 3 : La présente décision prend effet à partir de sa publication.

Article 4 : La présente décision prend fin au terme du mandat du délégataire ou du délégué.

Article 5 : La présente décision est soumise à publicité. Elle sera affichée à l'entrée du bâtiment de la Présidence et sur le site Internet de l'université.

Article 6 : Le Directeur général des services et l'Agent comptable (pour la partie financière) sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 14 mars 2019

Le délégataire



Monsieur Philippe MIROUX



La Présidente



Madame Emmanuelle GARNIER